



Municipalité rurale de Saint-Laurent
Réunion régulière
6 Avril, 2023

PROCÈS-VERBAL

Une réunion ordinaire du conseil a eu lieu le mercredi, 6 Avril, 2023 dans la salle du conseil, située au 16, route commémorative des anciens combattants, Saint Laurent, Manitoba.

Present: Préfèt Richard Chartrand, Conseillers Tom Johnson, Maurice Leclair,
 Yves Combot, Perry Gaudry et AAP Hilda Zotter

Rappeler à l'ordre

Le préfèt Richard Chartrand a ouvert la réunion à 10 h 00 .

Adoption de l'ordre du jour

Res #94/2023 Johnson - Leclair

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la date d'aujourd'hui soit adopté tel qu'amendé.

....Adopté

Adoption du procès-verbal

Res #95/2023 Johnson – Leclair

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de :

- Réunion ordinaire – 15 mars 2023
- Réunion CDC – 15 mars 2023
- Assemblée spéciale - Ancien hôtel de ville - 20 mars 2023

être par la présente approuvé par le Conseil tel que distribué.

....Adopté

Rapports des comités:

AAP (Hilda Zotter)

- Notre audience publique sur le plan financier est annoncée maintenant - des projets de plans financiers sont disponibles à la réception ou sur demande par courrier électronique. L'audience publique est prévue le jeudi 27 avril 2023 à 19h00. dans les chambres du conseil
- Assisté aux entrevues du coordonnateur municipal d'urgence.
- Participation à la réunion du comité des règlements le 3 mars – ordre du jour très chargé aujourd'hui avec plusieurs règlements en cours.

Travaux Publique/WTS (Donovan Boudreau, David Hiebert, Ryan Gaudry, Ron Colliou)

- Voir ci-joint. Veuillez consulter les minutes en anglais uniquement

Pompiers (Roger Gillis)

- Rapporté par Yves. Voir ci-joint. Veuillez consulter les minutes en anglais uniquement

ADE

- Aucun

Conseiller Tom Johnson

- Participation à la réunion budgétaire.
- Participation à la réunion statutaire. Espérons que les statuts seront bientôt finalisés.
- Participation à la réunion de planification - avec le printemps qui arrive, il y aura plus de permis, en ce moment plutôt calme

Conseiller Perry Gaudry

- Participation à la réunion du conseil des ressources pour les aînés à Selkirk pour discuter du transport des personnes âgées dans la communauté. Je leur ai suggéré de faire un sondage au sein de leur communauté pour voir ce qu'ils aimeraient que l'on fasse.
- Old Town Hall - heureux de voir que cela va de l'avant. J'ai parlé avec Guy et l'entrepreneur m'a assuré que le travail serait fait dans les délais.

Conseiller Yves Combot

- J'ai également assisté à la conférence AMM la semaine dernière. Discussion par la province sur le don de camions de pompiers désaffectés à d'autres pays et notre préfet a approché le ministre pour discuter peut-être avant d'expédier ces camions de pompiers dans d'autres pays, que nous pourrions les utiliser ainsi que les communautés autochtones. Ils ont dit qu'ils nous rappelleraient.
- Des projets sont en cours à la caserne de pompiers. Très proche de l'achèvement.
- Participation à une excursion à la caserne Elie, un grand merci à Roger Gillis pour l'organisation de cette visite.
- A assisté à une réunion avec Community Futures et qui s'est tenue à Lundar.

Conseiller Maurice Leclair

- J'ai assisté à la conférence AMM et c'était très intéressant.
- Fera un suivi avec PW et WTS pour la liste d'inventaire de tous les équipements que nous avons.
- Faire le suivi de certaines des réparations qui ont été effectuées à l'ALC par un de nos employés de PW.
- Ont été approchés pour ramasser les ordures sur la promenade Louis Riel - devra discuter avec le conseil.
- Le poste d'embauche de contremaître PW sera mis en attente pour le moment, en raison de la démission d'un de nos employés PW.

Préfet Richard Chartrand

- 16 mars - Participation à une réunion à Stonewall concernant le foyer de soins personnels.
- 27 mars- Participation avec Yves au forum municipal Western Interlake à Lundar. Rencontre avec divers intervenants, conseillers et préfets des municipalités Interlake.
- 29 mars- Participation aux entrevues MEC
- 30 mars - Participation à la réunion du règlement et à la réunion de l'ancien hôtel de ville
- Du 3 au 5 avril - Participation à la conférence AMM - Très intéressant - appris sur les conflits d'intérêts, les règles et la législation.
- Plainte syndicale – traitée et résolue.

Finances et comptabilité

Res #96/2023

Johnson - Combot

IL EST RÉSOLU QUE les comptes créditeurs au 31 mars 2023, libellés sous les numéros de chèque 32838 à 32910 et totalisant 111 937,32 \$ soient par la présente approuvés pour paiement.

...Adopté

Zonage et subdivisions

- Aucun

Questions Ordinaire

Res #97/2023 Johnson – Leclair

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 04/2023, étant un règlement modifiant le règlement de zonage no 5/05 (concernant le rucher, les fermes d'agrément et les conteneurs d'expédition) soit par la présente lu en première lecture.

Res #98/2023 Johnson - Leclair

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ajourne jusqu'à l'audience publique prévue.

...Adopté

- **Cherie a lu la demande et a fourni une preuve d'avis.**
- **Le préfet Chartrand a lu les procédures**

Res #99/2023 Johnson – Combot

IL EST RÉSOLU QUE l'audience publique soit close et que le Conseil reprenne l'ordre du jour de la réunion ordinaire

...Adopté

- **Trois personnes ont pris la parole et étaient contre le Derby ATV en raison de la destruction de biens, de la perturbation de la vie sauvage et des animaux de la ferme, pour n'en nommer qu'un peu de raisons.**

Audience Publique

Res #100/2023 Leclair – Gaudry

ATTENDU QU'une demande d'utilisation conditionnelle pour événements spéciaux, CUSTL-01-23, a été reçue de la requérante Kelly McKay.

ET ATTENDU QUE ladite demande d'utilisation conditionnelle est d'autoriser les "événements spéciaux" comme étant un ATV Poker Derby sur diverses propriétés (y compris privées, publiques, appartenant à la Couronne, RM) dans toute la RM. de Saint-Laurent, le samedi 6 mai 2023.

ET ATTENDU QU'après avoir tenu l'audience, le Conseil doit rendre une ordonnance

- a) Rejetant la candidature ; ou
- b) Approuver la demande si l'usage conditionnel proposé dans la demande
 - i. sera compatible avec la nature générale de la zone environnante ;
 - ii. ne nuira pas à la santé ou au bien-être général des personnes vivant ou travaillant dans la zone environnante, ou n'affectera pas négativement d'autres propriétés ou un développement potentiel dans la zone environnante, et
 - iii. est généralement conforme aux dispositions applicables de tout règlement administratif de la M.R. de Saint-Laurent.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU qu'après avoir entendu et examiné toutes les soumissions faites lors de l'audience publique prévue, le Conseil approuve ledit événement aux conditions suivantes (à déposer auprès du bureau de la MR) :

1. Une carte détaillée de l'itinéraire est soumise avec cette demande ainsi que la permission écrite de tous les propriétaires fonciers par lesquels le sentier doit traverser, y compris, mais sans s'y limiter, l'approbation des terres de la Couronne et des locataires des terres de la Couronne ;
2. Aucun itinéraire ou portion d'événement ne doit être sur MR de Saint-Laurent Section 32-17-3W;
3. Preuve d'assurance responsabilité civile pour l'événement.
4. Le demandeur est tenu de dégager la MR de toute responsabilité.
5. Preuve de permis pour toute partie de type loterie de l'événement par la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba ;
6. Preuve d'approbation d'affiliation avec l'organisme de bienfaisance choisi ;
7. Les organisateurs de l'événement seront responsables des réparations dues aux dommages à toute propriété privée ou publique, y compris, mais sans s'y limiter, les champs, les pelouses, les clôtures, les emprises routières, la réhabilitation des routes, les emprises routières et les fossés ; responsabilité pour les dommages causés par le feu, les débris et le nettoyage des débris, et toute autre réclamation pour dommages résultant de cet événement ;
8. Plan d'urgence écrit approuvé par le chef des pompiers du Service d'incendie de Saint-Laurent;
9. Approbation du détachement de la GRC de Lundar ;

10. La vitesse ne doit pas dépasser 30 km/h sur les emprises routières ou les routes ;

11. Approbation du ministère des Transports et de l'Infrastructure;

12. Dépôt de garantie versé au MR de Saint-Laurent au montant de 7500\$ remboursable seulement si aucun dommage à R.M. les biens (routes, fossés ou emprises routières) sont retrouvés dans les 30 jours suivant l'événement, et le montant retenu correspond au coût de ces réparations, ou à la totalité de la caution contre les coûts de réparation si le coût dépasse le montant de la caution.

...Adopté

Res #101/2023

Johnson – Leclair

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 06/2023, étant un règlement modifiant le règlement de zonage no 5/05 (concernant les VR), soit par la présente lu en première lecture.

...Adopté

Questions régulières (suite)

Res #102/2023

Johnson - Combot

ATTENDU QU'une entente de développement entre la MR et les promoteurs, Maurice et Jacqueline Leclair, a été signée le 5 mai 2022 et enregistrée aux titres fonciers par l'avocat des Leclair le ou vers le 29 novembre 2022.

ET ATTENDU QUE les promoteurs souhaitent modifier l'accord de développement enregistré en supprimant la clause 10 (a) dans son intégralité pour être conforme au règlement de zonage de la MR en ce qui concerne le placement des véhicules récréatifs.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil n'a pas d'objection à l'amendement.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE tous les frais juridiques de rédaction et de dépôt/enregistrement de la modification soient assumés par lesdits promoteurs.

...Adopté

Avis:

19 avril 2023 à 10h30 Audience publique -Événements spéciaux-Kelly McKay- ATV Derby Changement d'itinéraire - sujet à changement.

Délégation:

11h00- Claude Buors – Recherche autorisation de chasser, piéger sur emprises routières et marécages. Claude demande à la MR de marquer les emprises routières.

TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

- Aucun

POMPIERS

Res #103/2023

Leclair – Gaudry

IL EST RÉSOLU QUE les formulaires suivants du Service d'incendie de St-Laurent soient approuvés par le conseil :

1. Autorisation de brûler
2. Directives d'exploitation :
 - a. Fiche de données d'intervention d'urgence / feuille de temps
 - b. Candidatures et conditions d'admission
 - c. Code de conduite
 - d. Procédures disciplinaires
 - e. Loi sur les renseignements personnels sur la santé (LRMP)
 - F. Les descriptions d'emploi
 - j. Officier de sécurité
 - ii. Chef adjoint des pompiers
 - iii. Chef des pompiers
 - iv. Chef adjoint des pompiers
 - v. Pompier stagiaire
 - vi. Sapeur pompier
 - vii. Capitaine

....Adopté

AUTRES MINISTÈRES, COMITÉS, CONSEILS

- Aucun

Affaires nouvelles et inachevées

Res #104/2023

Leclair - Combot

ATTENDU QUE l'Association des municipalités bilingues (AMBM) fournit un financement à la MR pour des initiatives bilingues d'un montant de 7 500,00 \$ par année.

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil accepte la contribution au montant de 7 500,00 \$, qui soutient l'amélioration graduelle des services dans les deux langues officielles, et confirme qu'il a désigné et comblé l'un des postes de directeur général adjoint comme bilingue, et a également désigné et comblé le Poste de développement économique en tant que bilingue. La MR peut en outre confirmer que le bulletin mensuel et les procès-verbaux sont publiés dans les deux langues.

....Adopté

Res #105/2023

Leclair - Gaudry

ATTENDU QUE le programme Community Connector a pris fin le 31 mars 2023 et qu'il reste des cartes d'essence (valeur de 495,00 \$) destinées à soutenir les chauffeurs bénévoles qui conduisent les patients atteints de cancer à leurs rendez-vous.

ET ATTENDU QUE Loretta Sigurdson, membre du service d'incendie, a accepté d'administrer le déboursement des cartes d'essence pour une telle utilisation. PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le Conseil approuve l'administration de Loretta de la distribution des cartes d'essence avec la tenue d'une comptabilité et un rapport remis au bureau de la MR une fois que tout a été utilisé.

....Adopté

Res #106/2023

Johnson - Leclair

ATTENDU QUE l'article 365(2) de la Loi sur les municipalités prévoit que le Conseil peut, au cours de toute année, désigner l'année précédente, ou toute année antérieure, comme l'année pour laquelle les propriétés (dont les impôts à l'égard desquels sont en retard pour l'année) doivent être mis en vente aux enchères pour récupérer les arriérés d'impôts et les frais ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'année désignée pour laquelle les propriétés en retard de paiement seront mises en vente aux enchères soit 2022,

c'est-à-dire toutes les propriétés avec des taxes en souffrance de l'année 2021 ou avant;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE conformément à l'art. 363(1) de la Loi sur les municipalités, les « coûts » sont les coûts réels payables par la Municipalité pour chaque parcelle répertoriée pour la vente fiscale des propriétés en retard de 2021 ou des taxes antérieures, plus les frais d'administration de 50,00 \$, comme indiqué dans le Règlement 50/ 97, et ces coûts sont recouvrables par la MR auprès du propriétaire concerné ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la vente pour taxes des propriétés ayant des arriérés de 2021 ou des années antérieures ait lieu le mardi 5 décembre 2023 à 10h00 dans la MR de la salle du conseil de Saint-Laurent.

ET IL EST AUSSI RÉSOLU QUE les administrateurs du processus de vente pour taxes seront Taxervice de Swan River, au Manitoba, et que le directeur général est autorisé à signer la lettre d'engagement pour la gestion par Taxervice du recouvrement des arriérés d'impôts fonciers pour une durée de trois ans.

....Adopté

Res #107/2023

Johnson – Leclair

ATTENDU QU'une politique d'abus et de molestation doit être mise en œuvre pour s'appliquer aux

représentants municipaux et exige que les municipalités et leurs représentants municipaux traitent tout cas d'abus conformément à la présente politique.

ET ATTENDU QUE le but de cette politique est de souligner l'importance de cet engagement en décrivant comment la Municipalité travaillera pour prévenir les abus, et comment les abus ou les abus présumés peuvent être signalés et traités par la Municipalité.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la politique telle que présentée

....Adopté

Res #108/2023

Leclair – Combot

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 03/2023, étant un règlement modifiant le règlement sur le bruit inutile et nuisible no 7/2021, soit par la présente donné en troisième lecture

....Adopté

Vote enregistré pour : Tom Johnson, Maurice Leclair, Yves Combot, Perry Gaudry, Richard Chartrand

Res #109/2023

Johnson – Leclair

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 5/2023, étant un règlement pour réglementer l'exploitation des véhicules hors route sur les propriétés privées ou publiques de la municipalité de Saint-Laurent, soit par la présente donné en troisième lecture.

....Adopté

Vote enregistré pour : Tom Johnson, Maurice Leclair, Yves Combot, Perry Gaudry, Richard Chartrand

Res #110/2023

Johnson – Combot

IL EST RÉSOLU QUE la politique connue sous le nom de politique d'utilisation conditionnelle de VR soit par la présente révoquée et ne soit plus en vigueur.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les demandeurs qui ont obtenu et payé un permis d'utilisation conditionnelle en 2021 et 2022 au montant de 1 000 \$ par unité en vertu de ladite politique auront le droit d'avoir une partie des frais déjà payés transférés aux frais de licence ultérieurs en vertu de le nouveau règlement sur les permis et le règlement de zonage modifié lorsqu'ils entreront en vigueur.

....Adopté

Res #111/2023

Leclair – Gaudry

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil approuve les modifications suivantes à l'annexe A du règlement 4/21 sur les frais, les amendes et les charges :

Sous la section Règlements :

- Troisième infraction à modifier pour lire Infraction(s) subséquente(s)
- Le signe Animal dangereux.16(e) doit être changé en s.5a.(vi) (Règlement sur les animaux domestiques 5/2021)
- L'article 9 de la circulation et du stationnement doit être remplacé par l'article 7 (Règlement Parcs et Plages 3/21)
- Dommages à l'environnement, aux structures, l'article 10 doit être remplacé par l'article 8 (Règlement Parcs et Plages 3/21)
- Nuisances, obstructions, l'article 11 doit être remplacé par l'article 9 (Parks and Beaches By-law 3/21)
- Nettoyage du parc et enlèvement des débris, l'article 12 doit être remplacé par l'article 10 (Règlement Parcs et Plages 3/21)

- Ajouter : Utilisation de ralentisseurs de moteur (dans le règlement sur le bruit inutile et nuisible 3/13) 3. g) Première infraction 200 \$, deuxième infraction 500 \$, infraction(s) subséquente(s) 1 000 \$ avec 25 % de réduction sur le paiement anticipé
- Ajouter : Règlement spécial sur les entreprises 8/2023 ss 1-6 Première infraction 100 \$, deuxième infraction 250 \$, infraction(s) subséquente(s) 500 \$ avec 25 % de réduction sur le paiement anticipé

Dans la section Liste des frais :

- Le dictionnaire français michif passera de 18,00 \$ à 25,00 \$
- Cartes à changer de 25,00 \$ à 30,00 \$
- Supprimer : R.V. Permis d'utilisation conditionnelle (1 000,00 \$)

....Adopté

Res #112/2023

Johnson - Leclair

IL EST RÉSOLU QUE le règlement 7/2023, étant un règlement pour autoriser l'exigence d'une licence pour certains services, soit par la présente lu en première lecture.

....Adopté

Res #113/2023

Leclair – Johnson

IL EST RÉSOLU QUE le règlement 7/2023, étant un règlement pour autoriser l'exigence d'une licence pour certains services, soit par la présente donné en deuxième lecture

....Adopté

Res #114/2023

Gaudry – Combot

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 8/2023, pour réglementer l'opération des unités mobiles de restauration et des chariots poussoirs soit par la présente lu en première lecture.

....Adopté

Res #115/2023

Johnson - Leclair

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 8/2023, pour réglementer l'opération des unités mobiles de restauration et des chariots poussoirs soit par la présente lu en première lecture.

....Adopté

Correspondance/Informations/Procès-verbaux des autres

Correspondance/Information:

- Lettre au préfet et au conseil - Laurentia Beach Association
- Budget provincial 2023
- Lettre de Terry Macumber
- WIWD - Semis d'arbres gratuits

PROCÈS-VERBAL des autres:

- Laurentia Beach Association – Procès-verbal de la réunion du printemps – 26 mars
- Réunion WIPD – 15 février 2023

Comité en conseil fermé

Res #116/2023

Johnson – Leclair

IL EST RÉSOLU QUE le conseil se forme en comité en conseil fermé

.....Adopté

Res #117/2023

Johnson – Leclair

IL EST RÉSOLU QUE ce comité se lève et que le conseil se réunisse à nouveau.

.....Adopté

Res #118/2023

Gaudry – Combot

ATTENDU QUE Hilda Zotter, la directrice générale (DG) de la MR a remis sa démission le 21 mars 2023, le dernier jour de travail devant être le 21 avril 2023. PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le Conseil accepte la démission de Hilda et approuve le paiement des heures accumulées, des congés de maladie et des vacances.

IL EST AUSSI RÉSOLU que le poste soit annoncé immédiatement

.....Adopté

Res #119/2023

Johnson - Leclair

ATTENDU QUE David Hiebert, opérateur des travaux publics, a remis sa démission avec le dernier jour de travail devant être le 12 avril 2023.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le Conseil accepte la démission de David et approuve le paiement des heures accumulées, des congés de maladie et des vacances.

Res #120/2023

Leclair – Gaudry

ATTENDU QUE Loretta Sigurdson, membre active du Service d'incendie de Saint-Laurent a remis sa démission en date du 20 mars 2023.

ET ATTENDU QUE Loretta a demandé qu'on lui confie des tâches telles que, mais sans s'y limiter, la tenue de livres pour le service d'incendie, en charge du

programme de paniers de Noël et le déboursement des cartes d'essence pour les chauffeurs bénévoles atteints de cancer.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte la démission de Loretta en tant que membre actif et autorise le travail auxiliaire tel que décrit ci-dessus.

.....Adopté

Res #121/2023

Johnson – Combot

ATTENDU QUE la MR de Saint-Laurent a annoncé le poste de coordonnateur municipal d'urgence (CMU).

ET ATTENDU QUE les candidatures ont été reçues et que les entrevues ont été menées par le comité d'embauche.

ET ATTENDU QUE le comité d'embauche recommande l'embauche de Roger Gillis.

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil approuve l'embauche de Roger Gillis comme CMU de la MR, au taux de 25,00 \$ l'heure, basé sur une moyenne de 12 heures par semaine, ou jusqu'à 650 heures pour 2023, avec un horaire de travail flexible. La date de début du poste est le 10 avril 2023.

.....Adopté

QUESTIONS CDC

- Aucun

MR (QUESTIONS CDC)

- Aucun

AJOURNER

Res #122/2023

Johnson - Leclair

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion s'ajourne maintenant à 1 h 17.

.....Adopté

Préfet

AAP